

# Déclaration d'ouverture de chantier

Déclarer que vous avez commencé les travaux  
ou aménagements autorisés.

La présente déclaration a été reçue à la mairie **Le Maire**

Le 23 / NOV / 2022



## 1 - Désignation du permis

- Permis de construire N° **065 069 22 00010**  
 Permis d'aménager N°

## 2 - Identité du déclarant (le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom **BONNARD** Prénom : **Céline**

Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale :

N° SIRET :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom Prénom :

## 3 - Coordonnée du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire(s) de l'autorisation).

Adresse : Numéro : **23** Voie : **Rue du Bas Tour**

Lieu-dit : **Bas Tour**

Localité : **LABARTHE DE NÈSTE**

Code postal : **65250** B.P. : Cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

- J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

*J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

## 4 - Ouverture de chantier

Je déclare le chantier ouvert depuis le : **17 novembre 2022**

- Pour la totalité des travaux

- Pour la tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?

Oui

Non

Surface hors oeuvre nette créée (en m<sup>2</sup>) : **31**

Nombre de logements commencés : **1**

Dont individuels :

Dont collectifs :

Répartition du nombre de logements commencés par type de financement :

- Logement locatif social :  
 Accession aidée (hors prêt à taux zéro) :  
 Prêt à taux zéro :  
 Autres financements :

Je certifie exactes les informations ci-dessus



Signature du (ou des) déclarant(s)

A LA BARTHE DE MESTE

Le 17/11/2022

Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu du projet

Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L.362-3 et R.362-3 du Code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrages : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille. Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le début de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts)

Si vous êtes un particulier : la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez case ci-contre :

# Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

- Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
- Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
- Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Le 23 / NOV. 2011



Philippe SOLAZ  
Le Maire  
Maire de la commune de La Barthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées)

## 1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N° **065 069 22 00010**

Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? OUI  NON

Si oui, date de finition des voiries fixées au : ...../...../.....

Déclaration préalable N°

## 2 - Identité du déclarant (le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom **BONNARD** Prénom : **Céline**

Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale :

N° SIRET :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom Prénom :

## 3 - Coordonnée du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant.)

Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.

Adresse : Numéro : **23** Voie : **Rue du Bas Yaur**

Lieu-dit : **BAS Yaur** Localité : **LA BARTHE DE NESTE**

Code postal : **65250** B.P. : Cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**4 - Achèvement des travaux**

Chantier achevé le 22/11/2022  
 Ensemble des divisions effectué le :   /  /    
 Changement de destination effectué le :   /  /  

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? OUI  NON

Surface hors oeuvre nette créée (en m<sup>2</sup>) : 31 m<sup>2</sup>

Nombre de logements terminés 1 dont individuels :                      dont collectifs :

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

- Logement locatif social :  
 Accession aidée (hors prêt à taux zéro) :  
 Prêt à taux zéro :  
 Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable) (1)

A. LA SARTHE DE NESTE

Le : 22/11/2022

Signature du (ou des) déclarant(s)



A. ....

Le .....  
 Signature du (ou des) déclarant(s)

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux)

- AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-21 du code de la construction et de l'habitation
- AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L. 112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L.111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ces avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :  
 - soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune;  
 - soit déposée contre décharge à la mairie.

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour constater la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.  
 2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public; travaux situés dans le coeur d'un parc national ou dans un espace ayant vocatio à être classés dans le coeur d'un futur par national; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.